

**URBANISME ET LOGEMENT****Logements****TRAVAUX PONCTUELS SUR LES LOGEMENTS  
LOCATIFS SOCIAUX COMMUNAUX EXISTANTS****Textes de référence :**

Décisions du Conseil général des 19 et 20 février 2004, des 7 et 8 février 2008, du 27 juin 2008, du 27 juin 2008 et du 25 juin 2015.

**Nature des opérations :**

Travaux et équipement divers : sanitaires, électricité, chauffage, isolation...

**Bénéficiaires :**

Communes hors Limoges et groupements de communes.

**Taux :**

- 30 %

**Bénéficiaires :**

- 12 000 € HT/logement.

**Nature des opérations :**

- loyer conforme à l'accès à un logement HLM,
- conditions de ressources du locataire applicables pour l'accès à un logement HLM,
- classement énergétique des logements à l'issue de l'opération en catégorie C ou D.

**Service instructeur :**

Pôle développement /Service habitat aménagement foncier.